

Résumé des démarches d'harmonisation

Secteur :	PROHON_JOBERT_AJOUT (BMMB)	Nom carte :	Secteurs Le_Prohon & Jobert TGIRT
Superficie :	162 ha + 96 ha + 40 ha	TFS :	ZEC Lavigne
UA :	062-71	VHR :	Motoneige
MRC :	Matawinie	Autochtone :	
Municipalité :	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Autres :	
Année d'intervention projetée :	2020-2021		

Harmonisation des usages

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
1. Sainte-Émélie-de-l'Énergie	Paysage	⇒ Valider l'impact visuel des travaux pour les chemins Généreux et du Grand Beloeil	⇒ Aucun impact visuel
2. Les Forestiers Champoux	Optimisation de la planification forestière	⇒ Ajouter un bloc de coupe de 40 ha afin d'éviter la création forêt morcelée dans une portion des terres du domaine de l'État enclavée par du territoire privé ;	⇒ Ajouter un bloc de coupe de 40 ha en respect de la grille de gestion des écarts qui requiert une consultation de la Table GIRT 062 pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'ajout d'un bloc ou cumul de blocs (1 ha et plus) de 20 ha à 50 ha à l'intérieur ou en périphérie du secteur ; <u>ou</u> ○ L'ajout d'une lisière de 200 m à 500 m autour de l'enveloppe du secteur

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation**Harmonisation des opérations**

Source	Nature	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
1. ZEC Lavigne	Accessibilité	⇒ Limiter la création de nouveaux accès au territoire de la ZEC	⇒ Maximiser l'utilisation des chemins d'Hydro-Québec (ligne Chamouchouane-Bout-de-l'île) avant d'en créer de nouveaux. ⇒ Accéder au secteur par le lot privé à l'est.

Transport des bois

Itinéraire	Utilisateurs concernés	Préoccupations soulevées	Mesures d'harmonisation recommandées
1. Route 347, route 131	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	⇒ Aucune	⇒ Aucune
	Cohabitation de la motoneige et du transport forestier	⇒ Assurer la sécurité de la cohabitation entre le transport forestier et les motoneigistes dans le sentier régional 343.	⇒ Maintenir la communication entre l'enchérisseur le Club de motoneige St-Côme.

Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation**Mesures d'harmonisation générales**

1. Fournir un avis précisant la date de réalisation des opérations forestières quinze (15) jours avant le début des travaux (commerciaux et non commerciaux) aux utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation, de même qu'à la municipalité ou MRC concernée.
 - a. Le responsable de la Table GIRT acheminera ensuite cette information à tous les délégués.
2. En plus de l'application de l'article 64 du RADF, pour les chemins identifiés lors de l'harmonisation spécifique, désensabler les côtes, les courbes et les sections ayant reçu d'importantes quantités de sable à des fins d'abrasifs. De même, nettoyer les ponts sur lesquels le sable ayant servi d'abrasif s'est accumulé. Cette mesure ne s'applique pas si l'abrasif étendu pendant la période hivernale est constitué de matériel granulaire.
3. Arrêt des travaux pendant la période de chasse à l'original (arme à feu) dans les territoires fauniques structurés (périodes prévues par règlement). La période convenue ne peut excéder la période prévue par la Loi pour cette zone.
4. Dépôt pour information à la Table GIRT 062 des secteurs autorisés à réaliser pour l'année en cours pour chaque BGA. Ce dépôt pour information doit être effectué avant le début de la saison des opérations, au plus tard à la fin du mois de mai. Un suivi en cours d'année permettra d'en suivre l'évolution.
5. Lorsque le secteur est mis à l'enchère au Bureau de mise en marché des bois (BMMB), l'enchérisseur doit rencontrer les tiers impliqués dans l'harmonisation avant le début des travaux.
6. Lorsque la route de transport des bois d'un secteur d'intervention est connue, le bénéficiaire de garantie d'approvisionnement doit informer les utilisateurs du territoire concernés quinze (15) jours avant le début du transport de bois.

Adoption

En date du 21 mai 2020, le secteur est considéré harmonisé après la réception de 11 résolutions signées incluant celle du tiers impliqué, soit la ZEC Lavigne.

Lors de la prochaine rencontre de la Table GIRT 062 (date à déterminer-Covid19), l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevés par les différents utilisateurs du territoire sera acceptée à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

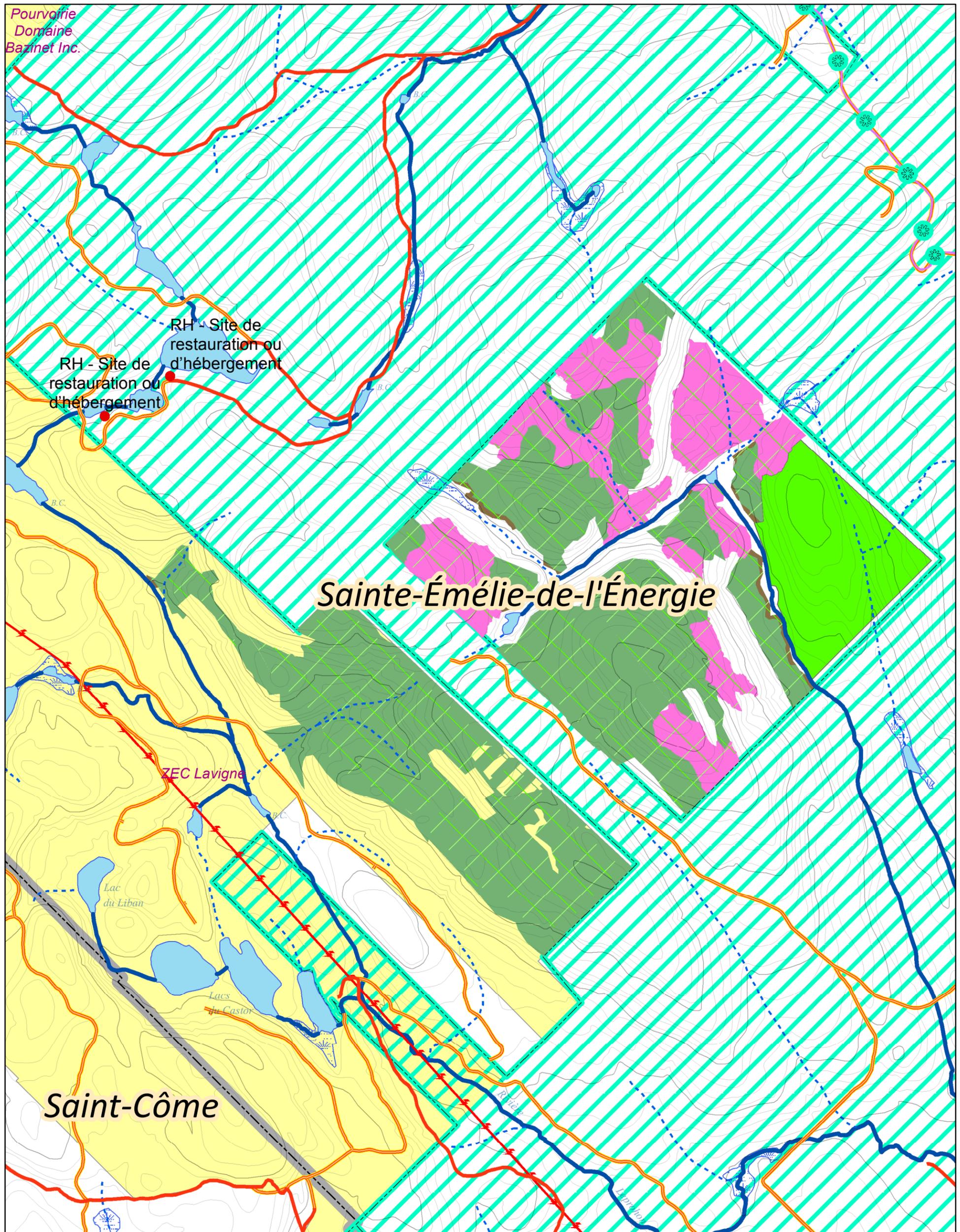
Note: Si le BGA et les utilisateurs ayant été impliqués dans le processus d'harmonisation s'entendent pour modifier les mesures d'harmonisation les concernant, ils peuvent le faire sous réserve de l'approbation du MFFP. S'ils ne s'entendent pas, les mesures énumérées ci-dessus s'appliquent.

Résumé des démarches d'harmonisation

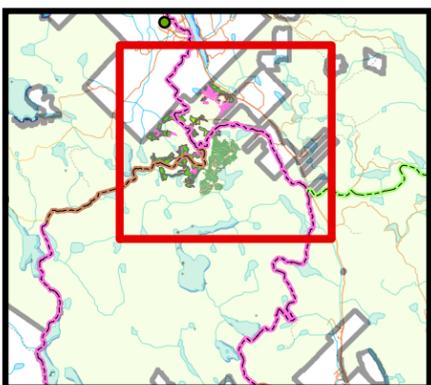
Lors de la rencontre du 9 mars 2017 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevées par les différents utilisateurs du territoire pour les secteurs PROHON et JOBERT a été accepté à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

Lors de la rencontre du 7 décembre 2016 de la Table GIRT 062, l'harmonisation de l'ensemble des préoccupations et enjeux soulevées par les différents utilisateurs du territoire pour le secteur JOBERT a été accepté à l'unanimité, tel que décrit dans le présent document.

Puisqu'aucune préoccupation n'a été émise quant à la fermeture de chemin par le biais de l'utilisation d'un pont temporaire sur les chemins en implantation dans le cadre de la réalisation des travaux, la Table GIRT 062 y donne implicitement son avis favorable.



Secteurs Le_Prohon & Jobert TGIRT

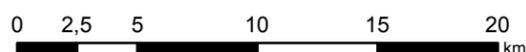


Légende

-  Sentiers motoneige
-  Chemins forestiers
-  Chemins municipaux
-  Chemins MTQ
-  Ligne_Hydro_Québec
-  Courbes de niveau intermédiaires
-  Courbes de niveau maîtresses
-  Cours d'eau permanents
-  Cours d'eau intermittents
-  Milieux humide
-  Lacs
-  Lots privés
-  Limite des municipalités
-  Zec Lavigne
-  Consultation publique 2020

Secteurs Le_Prohon & Jobert

-  Coupes partielles
-  Coupes par bandes
-  Coupes de régénérations
-  Lisières boisées
- Ajout potentiel**
-  Coupes de régénérations



1:15 000